

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [remi-grenier005-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/e0cf5c8bf901989a2c0079dc)
<https://www.cadre21.org/membres/e0cf5c8bf901989a2c0079dc>

Date d'obtention : 2024-11-15 17:20:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une trousse clé en main avec des étapes claires (avant, pendant et après). Je retiens que c'est une collecte de données et que nous sommes en collaboration avec le DPCP et le service de police. Je retiens que c'est centré sur la bienveillance et sur le bien-être de la victime. Je retiens que la trousse a des outils pour les parents et pour la confiscation de cellulaire. Je retiens de ne jamais regarder à l'intérieur du cellulaire où il a possibilité de photo ou vidéo.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais utiliser la trousse et suivre les étapes qu'elle recommande.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais analyser si c'est un acte malveillant ou impulsif. Qui est impliqué.